

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE

SEANCE DU 08 JUILLET 2026
DELIBERATION n°25-2026

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet, à 17 heures 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

OBJET :

Création d'un emploi permanent de « Directeur.rice et chargé.e de missions »

(AFFAIRE PRESENTANT UN INTERET COMMUN A TOUS LES MEMBRES)

Est nommé secrétaire de séance : Gérard COLLOMP

Nombre de membres en exercice :	68 (94 voix)
Nombre de délégués votants présents :	37 (51 voix)
Nombre de délégués avec 1 voix délibérative :	24 (dont 1 pouvoir) Soit 24 voix délibératives
Nombre de délégués avec 2 voix délibératives :	16 (dont 2 pouvoirs) Soit 32 voix délibératives
Nombre de délégués avec 3 voix délibératives :	00 (dont 0 pouvoir) Soit 0 voix délibérative

Représentants des Communes :

Titulaires :

ARNAUD David	GRAILLON Joel
ARPAIA Marie-Hélène	IAVARONE Gérard
BONNAFOUX Jean Luc	LAURENT Patrick
DENEUVE Jérôme	LE BERRE Chrystel
DEYE Manuel	LEBRE Fabien
FABRE Jean-Claude	NEBES Sandrine
FABRE Jean-Luc	PONS Marc
FLAMARION Christian	RIQUIER Patricia
GASSER Daniel	ZANARTU-HAYER Italo
GIRARD Aline	

Suppléants à voix délibérative :

BERENGER Hélène	FORGET Marc
BROCCHETTO Daniel	TOESCA Elie

Pouvoirs :

ESMIOL Gérard à Gérard IAVARONE

Suppléants :

CAPEL Olivier	DAST Christophe
CHAILLAN Hugues	MARTIGLIO Fanny
CHAMPSAUR Nicole	

Absents excusés :

BARDIN Chantal	GARCIN Bernard
BAYLE Evelyne	JOUBERT Jean Paul
CALAMUSO Michel	JOUVES Marc
CANETTO Sébastien	MAISSE Anthony
FERAUD Corinne	SELLIER Annabelle

Représentants de PAA :

Titulaires :

ARNAUD David	IAVARONE Gérard
BAILLE Denis	GONCALVES Gilles
BERTORELLO Gilles	LAURENT Patrick
FIAERT Claude	ZANARTU-HAYER Italo
FORGET Marc	

Suppléants à voix délibérative :

DELAROUX Lionel	FABRE Jean-Luc
-----------------	----------------

Pouvoirs :

FERRAND Romain à Claude FIAERT

Absents excusés :

COCHET Brigitte	JOUBERT Jean-Paul
DI BENEDETTO Julien	PORTIER Lucie
ISNARD Brice	

Représentant de DLVAgglo :

Pouvoirs :

GOUIN Benoit à Gérard COLLOMP

Représentants de la CCAPV :

Titulaires :

COLLOMP Gérard	MAZZOLI Jean
----------------	--------------

Suppléants à voix délibérative :

CHAILLAN Hugues

Vu la délibération n°06-2026 du Comité Syndical en date du 05 mars 2026 décidant de la création d'un emploi permanent de « Directeur.rice et chargé.e de missions ».

Considérant que cette délibération prévoyait la création de l'emploi au 1^{er} novembre 2026.

Considérant les entretiens d'embauche conduit pour pourvoir cet emploi.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'assurer un tuilage adapté entre le nouvel agent et la directrice actuelle afin de garantir la continuité de l'activité et du service public associé.

Le Président propose d'avancer la prise de poste du nouvel agent au 1^{er} octobre 2026.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de modifier la date de création de l'emploi de « Directeur.rice et chargé.e de missions » au 1^{er} octobre 2026.

DECIDE, en conséquence, de la modification du tableau des emplois, à compter du 1^{er} octobre 2026, tel que porté en annexe à la présente délibération.

DIT que les autres dispositions de la délibération n°06-2026 du 05 mars 2026 restent inchangées.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026.

MANDATE Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à DIGNE LES BAINS,
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Gérard COLLOMP



I. EMPLOIS PERMANENTS

A – Filière administrative

SERVICE D/AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Secrétariat général	Gestionnaire administratif comptable et	Adjoint administratif, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	Délibération n° 13-2025 en date du 03 avril 2025 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2 - Rémunération : au maximum l'1M correspond aux grades correspondants - Rémunération : au maximum l'1M correspond au grade de rédacteurs principal de 1ère classe

B – Filière technique

SERVICE D/AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Secrétariat général	Direction/Chargé de mission « Bléone »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n° 20-2008 en date du 25 avril 2008 du SMAB (création emploi)	35h	Non

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 004-250400611-20260708-CS_26_25_2-DE

Secrétariat général	Directeur.rice et chargé.e de missions	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibérations n°06-2026 en date du 05 mars 2026 du SMAB et n°23-2026 en date du 08 juillet 2026 (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 et minimum de 5 ans d'expérience sur des postes similaires
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Hydraulique/hydr omorphologie »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n° 101-2018 en date du 26 novembre 2018 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Asse, Natura 2000 et zones humides »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n°20-2024 en date du 05 mars 2024 du Syndicat Mixte Asse Bléone (création emploi)	31h30	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente
Services Techniques	Technicien de Rivière « Bléone »	Technicien, Technicien principal 2nd classe, Technicien principal 1ère classe	Délibération n° 42-2015 en date du 05 mai 2015 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif - un recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade de technicien principal 1ère classe - Niveau exigé : Bac + 2 ou expérience équivalente

Services Techniques	Technicien de Rivière « Asse »	Technicien, Technicien principal 2nd classe, Technicien principal 1ère classe	Délibération en date du 10 avril 2018 du SMDBA (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade de technicien principal 1ère classe - Niveau exigé : Bac + 2 ou expérience équivalente
Services Techniques	Chargé(e) de mission « ressource en eau, zones humides et espèces exotiques envahissantes »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n°20-2024 en date du 05 mars 2024 du Syndicat Mixte Asse Bléone (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente

II. EMPLOIS NON PERMANENTS
B – Filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	FONDEMENT JURIDIQUE	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Hydraulique »	Contrat de projet en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délégation n° 30-2025 en date du 11 décembre 2025 (création emploi)	35h